



Commune:  N° cadastre:  N° bâtiment:   
Objet:  EGID:

### Remarque

- Le dimensionnement de la puissance de raccordement selon le cahier technique SIA 2060 n'est pas contraignant.
- Les exigences relatives aux niveaux d'équipement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques s'appliquent aux nouvelles constructions au sens de l'art. 1, al. 2 OCEn.

### Niveau d'équipement des infrastructures de recharge des véhicules électriques (Art. 56a OC)

Niveaux d'aménagement selon le cahier technique SIA 2060:

Maison individuelle:

– Niveau d'aménagement A (Pipe for power) mis en œuvre pour 100% des places de stationnement  Oui  Non

Immeuble collectif:

– Niveau d'aménagement C1 (Power to garage) mis en œuvre pour 100% des places de stationnement.  Oui  Non

Nouvelles constructions pour «autres affectations» selon l'art. 52 OC et bâtiments publics:

– Niveau d'aménagement D (Ready to charge) pour 20% des places de stationnement (min. 1 places de stationnement) mis en œuvre et  Oui  Non

– Niveau d'aménagement A (Pipe for power) pour toutes les places de stationnement restantes mis en œuvre

Les appareils et les conduites de l'infrastructure de recharge sont répertoriés et indiqués dans les plans de construction.  Oui  Non

### Annexes/remarques

### Signatures

Nom et adresse,  
ou tampon de  
l'entreprise

Responsable, tél.:

Lieu, date, signature:

Justificatif établi par:

Contrôle du justificatif/Contrôle privé:

Le justificatif est certifié complet et correct:

Contrôle d'exécution:  même personne  
ou: